



La feuille du Petit Bosquet

Martizay, notre commune /// numéro 30

Vos actualités municipales / Janvier 2021

Le samedi 9 Janvier 2021, M. le Maire a enregistré ses vœux en soulignant pour l'année 2020 :

- La mise en place en juin de la nouvelle équipe municipale élue lors des élections de mars
- La réalisation des différents travaux engagés :
 - L'interconnexion du réseau d'eau avec le syndicat de Fontgombault
 - L'aboutissement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) soumis prochainement à enquête publique
 - Le démarrage prochain des travaux de rénovation de l'éclairage public
- La reprise du restaurant et de l'hôtel par des nouveaux commerçants ainsi que la reprise d'une agence d'assurance

En 2021, nous poursuivrons avec :

- La restauration du lavoir qui sera financée en partie par le don de Madame Florence Lavaux
- Les travaux de rénovation du terrain de pétanque et des vestiaires du stade municipal
- L'installation prochaine de deux nouvelles entreprises dans la zone artisanale de l'Avis : un charpentier et un entrepreneur de travaux agricole

M. le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants ainsi qu'aux nouveaux nés de l'année.

Il salue l'ensemble des acteurs économiques et associatifs qui contribuent au dynamisme de la commune.

Il termine par des remerciements aux employés communaux et à l'équipe municipale qui l'entoure.

Il présente ses vœux de bonne année à l'ensemble de la population.

Vous pouvez retrouver la vidéo en intégralité sur le site de la commune
martizay.fr



Conseil Municipal du mardi 15 décembre à 20h00

PRESENTS : Mr FLEURY Hervé. Mme GUERIN-DANVY Françoise. Mr BEAUCOURT Thierry. Mme DOUADY Annie. Mr LARDEAU Fabien. Mmes BRUNEAU Sylvie. GABRIELE Jacqueline. SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde. FOURMAUX Virginie. MM BLANCHET Jean-Michel. BURDIN Maurice. Mmes LUCQUIAUD Adélaïde. LIGAUT Isabelle

ABSENTS EXCUSES Mr PORCHER David qui a donné pouvoir à Mr FLEURY Hervé

Mr DUBOIS Eric qui a donné pouvoir à Mr BEAUCOURT Thierry

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00

Mme LIGAUT Isabelle est nommée secrétaire de séance

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE (03 novembre 2020)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal, sans observation

Le Conseil Municipal procède à la révision de l'ensemble des tarifs communaux.

Il est décidé de reconduire tous les tarifs 2020, consultables en mairie et sur le site martizay.fr

- Décide d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables par le comptable public : 2 843,81 € sur le budget du service des eaux, 4037,86 € + 118,59 € sur le budget du service assainissement
- Approuve à l'unanimité le projet de réorganisation du temps de travail des agents communaux et des agents communautaires pendant la pose méridienne à l'Ecole Maternelle. Une nouvelle répartition des missions des agents est proposée avec l'accord de la Communauté de Commune « Cœur de Brenne » et en tenant compte des nouveaux horaires du temps cantine qui sera réduit de 15 mn
- Autorise M. le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat avec l'Association de Gestion de la Marpa pour fixer les conditions d'entretien du local poubelles géré en commun par la Commune et la Marpa.
- Retient après avoir examiné plusieurs offres de prêt, la proposition de la Caisse d'Epargne Centre Val de Loire pour financer les travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable, aux conditions suivantes :
Montant : 85 000 €, durée : 25 ans, taux : 0,65 %, frais d'engagement : 85 €
- Ne souhaite pas donner suite aux trois demandes de subventions présentées par des associations hors commune, à savoir : Indre Nature, Faune 36, Association aide aux victimes - ADAVIM
- Approuve les différentes modifications budgétaires à intervenir sur le budget principal et le budget annexe de l'eau et du CCAS
- Accorde à l'unanimité, suite à la demande présentée par M. Benjamin Berteloot gérant de l'Hôtel au Bosquet Fleuri et compte tenu de la crise sanitaire actuelle, l'annulation des ses trois prochains mois de loyers
- Propose d'offrir en fin d'année, à chaque agent communal, un bon d'achat d'un montant de 50 € à valoir auprès de l'enseigne Decathlon.

La Feuille du Petit Bosquet / Martizay Notre commune

Publication de la mairie de Martizay, 6 rue de l'Europe 36220 Martizay

Directeur de la publication : Hervé Fleury, Maire - ISSN : 1620 - 7513

Dépôt légal : A Parution - IPNS



Numero 30 - 01/2021 www.martizay.fr